

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 novembre 2022 à 19h00**

□□□

Nombre de conseillers

- ◆ en exercice : 29
- ◆ présents : 21
- ◆ votants : 29

□□□

Présidente : I.PASTEUR, Première Adjointe

Présents : Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mme S.MUTIN, Mr M.LUCHIN, Mme P.BONNEAU, MM V.GNAHOUROU, K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, D.REUET, Mme E.PREIONI-VINCENT, MM S.BOULOGNE, H. EL KRETE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, Mr B.MILLOT, Mme V.DOS SANTOS, MM S.KENCKER, R.MAGUET, G.DÉCLAS

Excusés : MM R.DETANG (pouvoir à I.PASTEUR), M.JELLAL (pouvoir à P.SCHMITT), Mmes K.BOUZIANE LAROUSSI (pouvoir à S.MUTIN), A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), Mr M.BAMBA (pouvoir à K.SOUVANLASY), Mme N.BINGGELI (pouvoir à C.GOZZI), Mr J.THOMAS (pouvoir à M.LUCHIN), Mme N.COMBELONGE (pouvoir à S.KENCKER)

Date de convocation

15 novembre 2022

Secrétaire de séance : Catherine GOZZI

Date d'affichage

24 novembre 2022



VŒU RELATIF AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE ET SUR LES CONSEQUENCES DE LA CRISE ENERGETIQUE POUR LA COMMUNE, PRESENTE PAR MARIO LUCHIN, ADJOINT AU MAIRE, AU NOM DU GROUPE « QUETIGNY DEMAIN »

Décision : Unanimité

Les élus de la liste « Quetigny demain » expriment leur profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune de Quetigny, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes doivent faire face à une situation sans précédent : estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€. Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes. Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure de justice nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités. Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes.

Ces mesures de restrictions financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages. Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public

et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie. Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

Aussi, la commune de Quetigny soutient les positions de l'Association des Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- D'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

La commune demande également au gouvernement de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

Concernant la crise énergétique, les collectivités sont aujourd'hui contraintes à des appels d'offre pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés. Malgré les efforts de la commune de Quetigny pour diminuer l'impact de la crise énergétique sur son budget, notamment en raccordant un grand nombre de bâtiments publics à la chaufferie urbaine au bois ou en passant ses éclairages en LED, nous subissons une augmentation des coûts des énergies de plus de 87%. Nous n'avons pas attendu les appels du gouvernement pour investir dans la transition écologique, dans l'isolation thermique de nos bâtiments ou dans les économies d'énergies.

Aussi, notre commune soutient les propositions faites auprès de la Première Ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Fait à Quetigny, le 23 novembre 2022
Copie Certifiée Conforme,

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or